



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2020

Présents :

Janette Vialette-Giraud, Maire, Jean-Paul Goy, Rémi Bernard, Marianne Vigignol Adjoint, Kevin Da Costa, Jacky Fouilhoux, Pierre Pichard, Julien Quinsat, Bertrand Roussel, Marc Tardif.

Excusé : Quentin Le Boulaire (pouvoir donné à Rémi BERNARD)

Ordre du jour :

- Choix entreprise : une partie voirie 2020
- Consultation pour la réalisation du diagnostic assainissement.
- Plaques rues et numéros maison
- Contrat Ambition Région (CAR). Demande subvention Chazaloux-caves.
- Parcelles Chazaloux
- Télécommunications
- Radar pédagogique
- Photos, vidéos
- Transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2021
- Siaep du sioulet : rapport sur le prix et la qualité de l'eau année 2019
- SMADC, nomination du suppléant en titulaire et désignation d'un nouveau suppléant
- Frais de fonctionnement école primaire de Pontgibaud 2019-2020
- Frais de fonctionnement école primaire de Mazayes
- Masques
- Livre Monsieur Louis Léonce

Choix entreprise : une partie voirie 2020

La commission d'appel d'offres a étudié les offres concernant les travaux de voirie 2020 en fonction du critère de sélection défini à savoir le prix par rapport à un quantitatif fourni.

Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC
Coudert TP	14 600,00 €	17 520,00 €
CL Transport Terrassement	20 620,00 €	24 744,00 €
Eiffage Route Centre Est	Pas d'offre	

Consultation pour la réalisation du diagnostic assainissement.

Les travaux urgents à la station du Bourg-Bonnabaud ont été réalisés par la SAUR.

A la suite de la rencontre avec la SATEA et la DDT, exprimant l'obligation de réaliser des travaux aux stations d'épuration, il est nécessaire de consulter 3 entreprises pour effectuer le diagnostic assainissement des secteurs suivants :

- Le Bourg + village de Bonnabaud
- Le village des Rosiers
- Le passage de la caméra au village de Roure

Il est décidé de faire réaliser le diagnostic assainissement des secteurs cités ci-dessus, de consulter Egis Eau, Merlin, Bet Reur.

Plaques rues et numéros maisons

Les poteaux et rails pour les plaques ont été commandés à Mic Signaloc (délai environ 3 semaines).

Des élus dans chaque village feront un état avec les employés communaux pour la disposition des plaques et pour les numéros.

Contrat Ambition Région (CAR). Demande subvention Chazaloux-caves.

Le dossier de mise en valeur des Chazaloux et des anciennes caves à fromage, établi par le cabinet Atelier Cap Paysage Urbanisme sera présenté pour subvention dans le cadre du CONTRAT AMBITION REGION et de la DETR.

Parcelles Chazaloux

Les 6 propriétaires des parcelles vont être contactés afin de leur proposer l'achat par la commune d'une partie de leur parcelle.

Télécommunications

La fibre est normalement prévue d'ici 2022 dans les villages de Bannières et Tournebise. Il est toutefois nécessaire de faire un courrier d'intention au Département indiquant le souhait des habitants à se relier à la fibre.

Pour les autres villages un réseau 4G peut être déployé via un pylône, il faut également faire une demande auprès du Département pour leur demander si une implantation est nécessaire.

Une réunion d'information est prévue le 12/10/2020 à 15h en mairie avec Monsieur Nguyen, Directeur des relations avec les Collectivités Locales chez Orange.

Dans le respect des gestes barrières, une réunion publique sera organisée par Monsieur Rémi Bernard, 2ième adjoint, le 27/10/2020 à 19h à la salle polyvalente, afin de présenter les différentes solutions pour avoir accès à internet et au réseau de téléphonie mobile.

Radar pédagogique

Le radar pédagogique a été commandé.

Photos, vidéos

Afin de valoriser notre commune, il serait souhaitable d'être en possession de photographies réalisées par un professionnel

Le journal la Montagne propose des packages de photos et vidéos à savoir :

-1 vidéo aérienne de 3 min. + 50 photos aériennes minimum,

-1 vidéo aérienne de 3 min. + 50 photos minimum avec montage et bande son.

Il est décidé d'opter pour la première solution.

Transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans.

SIAEP du Sioulet : rapport sur le prix et la qualité de l'eau année 2019

Vu la présentation du rapport sur la qualité de l'eau du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) du Sioulet faite à l'assemblée par Madame Janette VIALETTE-GIRAUD, Maire, représentante de la commune au sein du Conseil syndical, le conseil municipal prend acte dudit rapport.

SMADC, nomination du suppléant en titulaire et désignation d'un nouveau suppléant

Madame Janette VIALETTE-GIRAUD, Maire, étant désignée déléguée au SMADC par la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans, le conseil municipal a décidé de nommer Monsieur Marc TARDIF, en tant que délégué titulaire et Madame Marianne VIGIGNOL, en tant que déléguée suppléante.

Frais de fonctionnement école primaire de Pontgibaud 2019-2020

Madame le Maire déclare que la commune de Pontgibaud a fourni la liste des élèves scolarisés durant l'année 2019-2020 à l'école primaire de Pontgibaud.

Elle rappelle qu'une entente avait eu lieu entre les deux communes concernant le montant de la participation de la commune de Saint-Pierre-le-Chastel à verser à la commune de Pontgibaud à savoir un montant de 350 € par élève scolarisé. La somme de 10.150 euros sera donc versée à la commune de Pontgibaud pour l'année scolaire 2019-2020.

Frais de fonctionnement école primaire de Mazayes

Monsieur le Maire de Mazayes a pris RV avec Mme le Maire pour l'informer que, suite à la crise sanitaire liée au COVID-19, les frais de fonctionnement de l'école ont augmenté et qu'il serait souhaitable que la somme de 350 € par élève domicilié sur la commune de Saint-Pierre-le-Chastel déjà allouée à la commune de Pontgibaud soit allouée également à la commune de Mazayes.

Le conseil municipal accepte de verser à la commune de Mazayes une participation aux frais de fonctionnement de 300€ par élève scolarisé résidant sur la commune de Saint-Pierre-le-Chastel et de maintenir une subvention de 50 € par élève à la coopérative scolaire et ce à compter de l'année scolaire 2020-2021.

Masques

Il est convenu de procéder à une nouvelle distribution de masques. Il s'agit des masques fournis par le Département lors de la première vague de la pandémie de la Covid-19, à savoir un par personne de plus de 11 ans.

Livre Monsieur Louis Léonce

Monsieur Louis Léonce a écrit un livre « Saint-Pierre-le-Chastel, un patrimoine méconnu », il vient de paraître aux éditions Revoir et il est en vente à la librairie Gravière à Pontgibaud.